

SUISSE

# La Suisse redessine les paysages

Une révision de la loi sur l'aménagement du territoire suscite de vives inquiétudes.

JEUDI 15 JUIN 2023 GUILLAUME CHILLIER



L'extension du bâti en Suisse nuirait à la qualité du paysage, selon les initiants. KEYSTONE/ARCHIVES

ENVIRONNEMENT

La conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel sort de son sac une série de photos. Sur celles-ci, de magistrales et typiques fermes bernoises et fribourgeoises avec un grand logement aux balcons fleuris. Contiguë, une longue construction dédiée à l'exploitation agricole. Le tout construit depuis toujours en dehors des zones à bâtir.

La socialiste fribourgeoise soupire: «Si le National confirme ce jeudi la transformation de la partie dédiée à l'agriculture en logement, cela changerait la caractéristique du bâti. C'est mauvais pour le paysage, mauvais pour le patrimoine et – par les conséquences de ces transformations – mauvais pour la biodiversité.» Pour Le Centre et la droite, ces bâtiments sont là. Autant les utiliser.

Depuis maintenant plusieurs années, le Conseil fédéral puis le parlement travaillent sur une deuxième révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La première avait pour objectif un développement urbain à l'intérieur du milieu bâti; la deuxième compte stabiliser le nombre de constructions hors zone, en hausse constante.

Le contexte: l'agriculture se transforme structurellement et de nombreux bâtiments déjà construits seront désaffectés à l'avenir. Dans le même temps, les besoins en logement augmentent avec l'évolution démographique et entre 0,7 et 1 m<sup>2</sup> par seconde de terre agricole disparaît en Suisse en raison de nouvelles constructions et infrastructures.

## **Le béton s'étend**

Derrière cette révision très technique, c'est donc l'avenir du paysage suisse qui est en jeu. Selon différentes estimations, entre 590'000 et 620'000 bâtiments sont aujourd'hui construits hors zone et près de 200'000 d'entre eux sont habités. Le comité de l'initiative Paysage affirme que l'équivalent de 18'600 terrains de foot a été bétonné hors zone depuis 1998.

## «La pression sur le territoire agricole s'accroît» Ursula Schneider Schüttel

Depuis avril 2021, cette révision s'est transformée en contre-projet à cette initiative, qui réclame cette stabilisation. Cet objectif est accepté par tous, avec un rôle accru des cantons qui devront veiller à cette stabilisation dans les cinq ans au travers de leur plan directeur d'aménagement et prévoir un mécanisme d'incitation à la destruction des bâtiments désaffectés.

Sauf que pour Ursula Schneider Schüttel, le parlement est en train d'aller trop loin en permettant la transformation des bâtiments agricoles (granges, hangars, greniers, écuries contiguës à une habitation, etc.) en logements.

Selon elle, il pourrait ouvrir une brèche qu'il ne pourra plus refermer, en brouillant encore la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire, ce que veut contrer l'initiative. «Cela va créer de nouveaux besoins en milieu rural. Il y aura des garages, des jardins, des canalisations, des arrêts de bus... Avec cela, la Suisse détruira son paysage à jamais et augmentera la pression sur le territoire agricole», tonne la présidente de Pro Natura.

### «Autant les utiliser»

Membre du comité d'initiative, elle estime même que certains essayeront d'en profiter pour construire de grands bâtiments agricoles dans l'espoir de pouvoir les transformer en juteux logements ultérieurement. «C'est un peu exagéré, c'est vrai, mais le risque est grand qu'il y ait des constructions un peu n'importe où. Nous voulons éviter que les bâtiments situés en dehors des zones à bâtir soient utilisés à d'autres fins que leur usage originel», explique-t-elle.

Président de la commission de l'aménagement du territoire, Jacques Bourgeois goûte peu à ces arguments. Pour le conseiller national PLR, les bâtiments agricoles sont là et il fait donc sens de les utiliser pour d'autres activités en les transformant. «Cela permet d'éviter le mitage du territoire et une emprise supplémentaire au sol. Je ne comprends pas très bien les initiants car ils sont réputés sensibles à ces problématiques.»

Jacques Bourgeois se veut aussi rassurant. La loi exige que tant l'enveloppe que le volume du bâtiment transformé ne soient pas modifiés. «Donc le patrimoine reste, la taille des fermes ne change pas.» Aucun risque selon lui de voir des immeubles pousser dans les champs, comme le montre un dessin du comité d'initiative.

«De plus, pour une transformation, il faut que les infrastructures (routes d'accès) et les équipements (canalisations, électricité, etc.) soient déjà réalisés. Il n'y a donc pas non plus d'impact sur la biodiversité», argumente l'ancien directeur de l'Union suisse des paysans.

## **Initiative maintenue?**

Enfin, l'élu fribourgeois met en doute l'impact sur la vie à la campagne ou sur les communes concernées. «De nombreuses fermes ne seront pas transformées en logement car rien n'oblige les familles paysannes à le faire. Il n'y aura pas de ruée à la campagne», prédit-il.

Les initiants n'en démordent pas. Permettre la transformation des bâtiments agricoles en appartements est «particulièrement choquant». Mais le Conseil des Etats devrait encore se prononcer et pour Ursula Schneider Schüttel, en cas d'acceptation par les deux conseils, «il serait vraisemblable que l'initiative ne soit pas retirée» en faveur du contre-projet. LA LIBERTÉ